

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2019

Appels et pouvoirs

Election du secrétaire de séance : **Emmanuelle MARLIN**

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2019 a été approuvé : **A L'UNANIMITE**

2019/7/1 Prise de la compétence « Centre Aquatique » par la CCST

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que la commune a, depuis plusieurs mois, engagé des discussions afin que la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) prenne en gestion notre centre aquatique au nombre de ses compétences facultatives.

Cette demande est motivée par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le centre aquatique de Delle constitue l'une des 4 piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort. Il accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire mais aussi du Sundgau et du Pays de Montbéliard utilisent cet équipement.

Le centre aquatique bénéficie ainsi aux habitants d'un large bassin de vie dépassant les frontières de la seule commune de Delle dont les habitants ne représentent que 15% de la fréquentation. L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait, incontestablement, partie des facteurs d'attractivité de notre territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation à un grand nombre d'enfants du Sud Territoire. Il est un vecteur d'animation et de maintien du lien social et il fait également partie de l'offre touristique, notamment en période estivale.

Devant l'intérêt communautaire incontestable de cet équipement, une prise de compétence à l'échelle intercommunale est envisagée à compter du 1^{er} juillet 2020, délai permettant une organisation de cette prise de compétence dans les meilleures dispositions, eu égard à l'ensemble des problématiques à traiter dans le cadre du transfert.

Par ailleurs, dans ses rapports d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CCST et de notre Commune, la Chambre Régionale des Comptes dans ses recommandations précise : *« Au vu de l'attractivité manifestement supra communale du centre aquatique, la chambre encourage la CCST à se rapprocher de la commune de Delle pour la mise en œuvre d'une gestion intercommunale ».*

Cette prise de compétence fait l'objet d'un rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, décide :

- **d'approuver la modification des statuts de la CCST intégrant la prise de compétence facultative :**
 - **« Étude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
 - **Sont d'intérêt communautaire :**
 - **Centre aquatique de Delle »**
- **d'approuver cette prise de compétence à compter du 1er juillet 2020,**

Tableau des AC au 1^{er} janvier 2019

État de répartition – Attribution de compensation 2019

Communes	Attribution compensation TP Brute	Reversement transfert de charges brutes	Transfert de charges voirie communautaire	Transfert de charges école de musique	Somme à verser aux communes	Somme due par les communes
Beaucourt	993 828,00	118 266,00		20 000,00	855 562,00	
Chavanatte	2 186,00	1 632,00			554,00	
Chavannes les Grands	1 736,00	3 721,00				1 985,00
Courcelles	196,00	1 414,00	320,00			1 538,00
Courtelevant	2 361,00	4 956,00				2 595,00
Croix	107,00	1 739,00				1 632,00
Delle	2 757 930,00	274 508,00	270,00		2 483 152,00	
Faverois	22 399,00	7 529,00			14 870,00	
Fêche l'Église	40 002,00	17 967,00			22 035,00	
Florimont	639,00	4 926,00				4 287,00
Grandvillars	496 145,00	67 382,00	1 432,50		427 330,50	
Lebetain	9 354,00	6 791,00			2 563,00	
Lepuix Neuf	1 265,00	3 341,00				2 076,00
Montbouton	6 016,00	6 555,00				539,00
Réchésy	12 559,00	12 142,00	43,00		374,00	
St Dizier	6 527,00	5 339,00	590,00		598,00	
Suarce	2 725,00	4 665,00				1 940,00
Villars le Sec	458,00	1 242,00				784,00
Joncherey	207 593,00	43 935,00			163 658,00	
Thiancourt	23 124,00	4 538,00	660,00		17 926,00	
Boron	45 693,00	6 905,00			38 788,00	
Brebotte	29 619,00	7 170,00			22 449,00	
Bretagne	19 881,00	3 753,00			16 128,00	
Froidfontaine	112 445,00	21 654,00	522,50		90 268,50	
Grosne	17 810,00	4 045,00			13 765,00	
Recouvrance	11 340,00	3 560,00			7 780,00	
Vellescot	13 373,00	2 831,00			10 542,00	

4 188 343,00 €

17 376,00 €

- **Prise de compétence envisagée** : «Étude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Sont d'intérêt communautaire :

- Centre aquatique de Delle

Il convient donc de procéder au calcul du transfert de charge pour la commune de **Delle**, unique commune concernée.

- **Proposition nouveau transfert de charges**

Une analyse des 3 derniers exercices comptables clos a été réalisée, soit sur les années 2016, 2017, 2018. Cette analyse fait apparaître :

- en fonctionnement :
 - en 2016 : un déficit de – 603 814,87 euros
 - en 2017 : un déficit de – 563 451,43 euros
 - en 2018 : un déficit de – 580 830,08 euros
 - soit une moyenne de déficit de – 582 698,79 euros
- en investissement :
 - en 2016 : un déficit de – 137 763,14 euros
 - en 2017 : un déficit de – 667 744,90 euros
 - en 2018 : un déficit de – 99 950,54 euros
 - soit une moyenne de déficit de – 301 819,53 euros

Madame le Maire précise que les membres de la CLECT ont adopté ce rapport avec 1 voix contre, 3 abstentions et 15 voix pour.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter à son tour le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qu'elle vient de présenter.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

ADOpte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, en date du 12 septembre 2019, portant sur le transfert de charges lié à la prise de compétence « Centre Aquatique de Delle » par la communauté de communes du Sud Territoire de Belfort

RAPPORT ADOpte A L'UNANIMITE

2019/7/3

Décision Modificative n°1 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur HELLE

Ce rapport vise à informer l'assemblée délibérante des modifications que Madame le Maire propose d'apporter au budget primitif 2019 de la commune. La présente décision modificative comporte notamment la reprise de provision de 500 000 € d'excédent de fonctionnement effectuée en 2017 en prévision des baisses de dotations de l'État. Cette somme va être déduite de l'emprunt nécessaire à l'équilibre en recettes d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : 12 270 €

Crédits nouveaux :

- De nouvelles inscriptions de crédits aux comptes 60632 « *Fournitures de petit équipement* », 611 « *contrat de prestations de service* » et 6232 « *fêtes et cérémonies* » vont permettre de financer les dépenses liées à la mise en place d'activités périscolaires : soutien à la parentalité et du contrat local d'accompagnement à la scolarité. L'intégralité des crédits pour ces deux opérations, financées par la CAF, sera inscrite au compte recette 7478 pour un montant total de 4 673€.
- Le compte 6227 « *frais d'actes et de contentieux* » devra être alimenté à hauteur de 4 304 € pour permettre de régler d'avocat pour les affaires PLU et Zac des Hauts de l'Allaine. Cette somme est financée par les recettes supplémentaires reçues sur les dossiers d'assurance soldés imputées au compte 7788 « *Produits exceptionnels divers* »
- En 2019, la publication d'une annonce pour la mise en concurrence des marchés d'assurance de la collectivité doit être réalisée pour un montant de 865 €. Cette dépense devra être inscrite au compte 6231 « *annonces et insertions* ». Elle pourra être financée par la recette de la taxe sur les pylônes qui est inscrite au compte 7343, celle-ci étant notifiée par les services de l'État, elle est plus importante que la prévision pour cette année.

Transferts :

De nombreux transferts de comptes à comptes vont permettre l'ajustement des dépenses de ce budget.

Chapitre 78 : + 501 625 €

On retrouve la reprise de la provision de 500 000 euros et le changement d'imputation des provisions du compte épargne temps de 2017.

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses nouvelles sont les suivantes :

- 134 000 € afin de permettre la réalisation de travaux d'isolation thermique sur la toiture de l'école maternelle Moulin des Prés,
- 61 000 € pour la création d'un parking public rue de l'Orphelinat à côté à côté du cabinet de kinésithérapeutes.
- 37 377 € pour permettre l'aménagement du faubourg de Belfort (renforcement de la voirie, reprise des revêtements du plateau surélevé, marquage au sol...).
- 22 525 € ont permis l'aménagement des locaux du deuxième étage de l'Hôtel de ville pour l'installation des services CCAS.
- 9 105 € devront être inscrits pour financer l'intervention de l'ONF pour des travaux de plantations dans le cadre du programme de la création d'une parcelle d'avenir en forêt communale (cadastrée ZB5). Cette exploitation va permettre de tester de nouvelles essences plus adaptées aux changements climatiques dans le Territoire de Belfort.
- 2 062 € vont permettre l'achat du système de verbalisation électronique pour le service ASVP de notre commune.

Recettes d'investissement

Chapitre 13 - Subventions :

- 7 043.40 € de recettes nouvelles sont liées à la cession de la parcelle BT267 à la SCI du Square,
- 124 096 € nous ont été attribués par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), pour l'acquisition de locaux pour l'installation d'un cabinet médical pouvant accueillir au moins 4 médecins généralistes. Pour mémoire, la dépense pour cette opération avait déjà été inscrite au budget de l'année 2019 pour un montant de 690 000 € TTC.
- Pour les travaux d'isolation thermique de la toiture de l'école Moulin des Prés nous allons bénéficier de :
 - o 60 913.37 €, de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL),
 - o 5 000 € de Territoire d'Énergie 90 au titre des certificats d'économies d'énergie
 - o 28 000€ du fonds de concours à l'investissement de la CCST.

Le fonds de concours à l'investissement de la CCST, va également nous permettre de financer à hauteur de :

- 25 000 €, les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes,
- 43 000 €, les travaux de réhabilitation de la galerie de l'hôtel de ville,
- 21 000 €, la création du parking rue de l'Orphelinat.

DÉCIDE d'allouer les subventions figurant au tableau ci-dessus, en colonne subvention courante et exceptionnelle.

AUTORISE Madame le maire à signer tout document utile au versement des subventions allouées ci-dessus.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2019/7/5

Subvention Delle animation : Cinéma scolaire

Rapporteur : Madame MARLIN

Il est rappelé au Conseil Municipal l'initiative de l'association Delle-Animation, qui propose aux élèves des écoles primaires de Delle d'assister à des séances de cinéma pendant le temps scolaire, à raison de 2 fois par an environ.

Durant l'année scolaire 2018/2019, ce sont les films « *Sur le chemin de l'école* », « *Ernest et Célestine en hiver* », « *Paddy la petite souris* » ou encore « *Le grand méchant Renard* » qui ont été présentés.

Le tarif de la séance s'élève à 2,5 euros par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'aide qu'il accorde, depuis l'année 2007, aux familles des enfants scolarisés à Delle et qui consiste à ramener le coût de la séance à un euro.

Compte tenu du nombre d'élèves par école et du nombre de séances réalisées au cours de l'année scolaire 2018/2019 (996 entrées), le coût s'élève pour la ville à 1494 euros.

Madame la Maire propose que cette somme soit versée sous forme de subvention à Delle-Animation.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la participation aux séances scolaires des élèves dellois, à hauteur de 1,50 euros par élève par séance ce qui représente le versement d'une subvention de 1494 € pour l'année scolaire 2018/2019.

AUTORISE le versement d'une subvention de 1494 € à Delle-Animation pour le cinéma scolaire.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2019/7/6

Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur HELLE

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter une modification au tableau des effectifs.

Un agent travaillant aux ateliers municipaux ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité, il est proposé de procéder à son remplacement.

- Vendre via les contrats d'approvisionnement existants ou à venir.

Cette dernière possibilité permet une exploitation rapide des produits. Elle approvisionne les clients avec la possibilité d'acheter le maximum de bois possible. Elle permet également à l'ONF de réguler la fourniture de grumes aux utilisateurs tout au long de cet automne et de l'hiver.

Le rapporteur indique que notre patrimoine forestier est touché par la crise sanitaire du hêtre principalement dans le massif du parcours de santé, et dans celui du bois du Chênois, route de Florimont.

- au niveau du parcours de santé environ 1000 m³ de bois aménagement ont été identifiés par l'ONF ;
- sur le bois du Chênois, le martelage est en cours, et il est probable que nous nous dirigeons vers un cubage équivalent au précédent

Afin de permettre une intervention rapide sur les bois touchés, il est proposé au Conseil municipal d'inscrire la commune dans un contrat d'approvisionnement de bois d'œuvre de hêtre pour la campagne 2019-2020.

A cette fin il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la lettre d'engagement jointe en annexe. Il est précisé que le cubage qui sera mis en vente, via ce contrat, n'est pas connu précisément à ce jour.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

ACCEPTTE D'ENGAGER la commune dans un contrat d'approvisionnement de bois d'œuvre de hêtre pour la campagne 2019-2020

AUTORISE Madame le Maire à signer l'engagement du vendeur après l'avoir complété des données manquantes.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

2019/7/8

Rapport d'activités 2018 de la CCST

Rapporteur : Madame le Maire

Lors de sa séance du 19 septembre 2019, le conseil communautaire de la CCST a adopté le rapport d'activités de l'établissement pour l'année 2018.

Les élus sont appelés à prendre connaissance de ce rapport.

Ce rapport sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE ACTE de la communication des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a données à Madame le Maire

2019/7/12

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'enlèvement des OM en 2018

Rapporteur : Madame le Maire

Lors de sa séance du 19 septembre 2019, le conseil communautaire de la CCST a adopté le rapport le rapport sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères en 2018.

Les élus sont appelés à prendre connaissance de ce rapport.

Ce rapport sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE ACTE de la communication des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a données à Madame le Maire

2019/7/13

Liste des décisions

Rapporteur : Madame le Maire

19/2019	Considérant l'ordonnance en date du 20 février 2018 par laquelle le Tribunal administratif de Besançon a sur requête présentée par la commune, ordonné une expertise et désigné M. Gérard COULOMBEL en qualité d'expert qui vise à accorder une allocation provisionnelle à valoir sur le montant de ses honoraires et débours. Le montant de cette allocation enregistrée au greffe le 24 juin 2019, d'un montant de 5040 euros à Monsieur Gérard COULOMBEL. Outre le règlement des honoraires, la commune devra s'acquitter des frais et débours exposés par le tribunal devant être ultérieurement taxés.
20/2019	Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales conclue du 1 janvier au 30 juin 2020 ayant pour but de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leur enfant, mais aussi de mener des actions mettant en avant les liens parents/enfants/école.
21/2019	Signature d'un contrat de maintenance n°20191954, proposé par la société Logitud Solutions – pour assurer la pérennité du système de Géo verbalisation, opérationnel depuis le 13 septembre 2019.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE ACTE de la communication des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a données à Madame le Maire


Sandrine LARCHER
Maire de DELLE